

L'OBSERVATOIRE DE LA PÊCHE À PIED DE LOISIR

DE LA SOUS-RÉGION MARINE MANCHE – MER DU NORD

La pêche à pied de loisir, un loisir à accompagner

La pêche à pied est une activité ancestrale sur nos littoraux. Avec 2 millions de pratiquants estimés il est important de s'assurer que l'activité ne mette pas en danger les habitats ou les gisements de nos littoraux. Depuis plusieurs années déjà, des organismes travaillent à l'accompagnement des pêcheurs à pied de loisir pour assurer la poursuite de l'activité dans les meilleures conditions.

La sensibilisation porte sur :

- les **bonnes pratiques** : les tailles à respecter, les quotas...
- les « **risques** » liés à l'activité : sanitaires, les marées...



Exemple de réglette permettant au pêcheur à pied de vérifier la taille de ses captures au fur et à mesure de sa récolte

Quelle est l'origine de ce projet ?



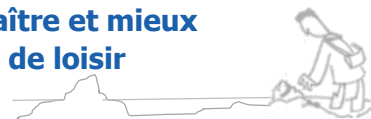
Périmètre de l'Observatoire Manche-Mer du Nord

De 2013 à 2017, un programme européen (LIFE Pêche à pied de loisir) a permis de développer la connaissance de la pêche à pied de loisir sur une grande partie du littoral français. De cette dynamique qui a fédéré un grand nombre de territoires, est né l'Observatoire de la pêche à pied de loisir, Manche- Mer du Nord, piloté et financé par les services de l'Etat (*Direction Inter-régionale de la Mer et l'Agence Française de la biodiversité*). Il correspond à une des mesures du Plan d'actions pour le milieu marin, feuille de route de l'Etat dans ces missions littorales et maritimes.

Plus d'informations sur le site de la DIRM-MEMM – Politique intégrée maritime et littorale



Un observatoire pour mieux connaître et mieux accompagner la pêche à pied de loisir



A quoi et à qui ça sert ?

L'Observatoire est alimenté régulièrement par des données récoltées sur tout le littoral de la frontière belge à la pointe Finistère (48^{ème} parallèle), par des associations et structures présentes sur le terrain. Toutes ces informations vont permettre aux communes, aux services de l'Etat, aux associations de pêche à pied et de gestion de l'environnement de bien accompagner les pêcheurs et d'assurer une gestion durable de l'activité et des ressources.

Pour que la pêche à pied reste une richesse de nos littoraux pour les générations futures !



Que trouve-t-on dans l'Observatoire ?

Un suivi de la fréquentation des sites de pêche à pied

L'Observatoire, à travers une base de données nationale (ESTAMP), permet de mieux connaître la fréquentation des sites de pêche à pied. Ces éléments sont fournis par les comptages réalisés sur des sites « pilotes », tout au long de l'année, et sur l'ensemble du littoral lors du comptage national qui a lieu une fois dans l'année, sur une période choisie de forte affluence.

Des informations sur les pratiques

Ces diagnostics sont complétés par des enquêtes réalisées auprès des pêcheurs à pied de loisir. Ces échanges sur le terrain permettent de mieux connaître l'origine géographique des pêcheurs, leurs habitudes de pêche, les espèces recherchées et celles les plus pêchées. Avec ces éléments, des actions de sensibilisation adaptées pourront être développées, selon les contextes de chacun des sites.

Un réseau d'acteurs impliqués



L'Observatoire c'est aussi un réseau d'acteurs qui réfléchissent ensemble à l'amélioration continue de cette démarche, autour :

- d'une méthodologie de diagnostic la plus adaptée aux différents sites et pratiques de pêche à pied ;
- d'outils d'information et de sensibilisation pertinents face aux enjeux locaux.

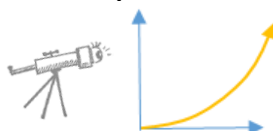
Grâce au projet LIFE, la connaissance de la réglementation et des enjeux sanitaires a pu progresser sur les sites concernés. Par exemple, dans les Côtes d'Armor, 82% des récoltes des pêcheurs sensibilisés et équipés d'une réglette sont désormais conformes, contre seulement 46% des récoltes des pêcheurs non équipés d'un outil de mesure. Ces résultats nous encouragent à poursuivre les efforts.

Qui le pilote ?



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

L'Observatoire des activités de la pêche à pied de loisir correspond à une mesure du Plan d'actions pour le milieu marin (PAMM) de la sous-région marine Manche-Mer du Nord. Cette mesure est pilotée par l'AFB (Agence française pour la biodiversité) et la DIRM MEMN (Manche Est-Mer du Nord).



*Améliorer les connaissances
et les pratiques*

Qui l'anime ?



L'Union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Normandie regroupe les CPIE normands et deux structures associées : les associations Estran et 1001 Légumes. Forte de son expertise sur les milieux littoraux et de son expérience en diagnostic et sensibilisation à une pêche à pied durable, l'URCPiE est chargée d'animer cet Observatoire, en contact direct avec les services de l'Etat et les structures de terrain.

Contact

Marion Le Renard « Coordinatrice de l'Observatoire »
observatoirepapl@urcpie-normandie.com - 06.24.32.14.63

Pour aller plus loin

Un réseau national de la pêche à pied de loisir existe : le réseau Littorea. Les animateurs de Littorea sont là pour développer la connaissance de l'activité et apporter de l'information tant aux collectivités, associations que particuliers sur cette pratique.

Une adresse pour tous ceux qui souhaitent en savoir plus : pecheapied-loisir.fr

